CONTRAT DE MARKETING SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le contrat est établi et conclu par
20 Contrat Cot Clabil of Contrat par
(« Client »), dont le siège social est situé à
et
(« Marketeur »), avec une adresse postale située à
Ce contrat de marketing sur les réseaux sociaux (« Contrat ») est effectif à partir du jour de 20
Le contrat stipule que le Client souhaite engager le Marketeur pour fournir tous les services de marketing sur les réseaux sociaux demandés par le Client.
Les parties conviennent de ce qui suit :

NOMINATION

- 1. Le Client nomme officiellement le Marketeur pour gérer et superviser toutes les campagnes et activités de marketing sur les réseaux sociaux dans le cadre de cet accord. Le Marketeur sera également responsable de toutes les publicités sur les chaînes de médias sociaux du Client. Durant la période de ce contrat, le Client reconnaît que le Marketeur est indépendant et agit en tant que prestataire autonome.
- 2. Le Marketeur accepte la nomination faite par le Client, et cette nomination prendra effet dès le début de la période du contrat.

ÉTENDUE DES SERVICES DE MARKETING SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

- 1. Les parties conviennent que tous les services de réseaux sociaux fournis par le Marketeur seront soumis aux termes et conditions contenus dans ce document.
- En signant ce contrat, le Marketeur accepte de réaliser et d'exécuter les services de marketing sur les réseaux sociaux en échange du paiement mensuel que le Client fournira.

- 3. Les services de marketing sur les réseaux sociaux seront fournis par le Marketeur au Client dès le début de ce contrat. Ces services incluront la planification et le développement de stratégies et de campagnes de marketing, la gestion des canaux et plateformes de réseaux sociaux, ainsi que la publication de contenus marketing sur les comptes de réseaux sociaux du Client tels que YouTube, Facebook, Twitter et LinkedIn.
- 4. Les deux parties conviennent pleinement et reconnaissent que ce contrat ne pourra en aucun cas être interprété comme une relation employeur-employé ou un partenariat. Les parties n'auront aucune autorité, droit ou pouvoir pour contrôler les opérations commerciales de l'autre partie.

DÉFINITION DES TERMES

- 1. "Produits" désigne tous les produits fabriqués et vendus par le Client.
- "Secrets commerciaux" désigne tous les secrets commerciaux du Client, incluant toutes les données techniques ou informations, méthodes, processus, notes clients, designs, listes de clients et autres données confidentielles en lien avec ce contrat.
- 3. "Contrat" désigne tous les termes et conditions convenus entre les deux parties et décrits dans cet instrument.
- **4. "Services"** désigne tous les services de marketing sur les réseaux sociaux qui seront exécutés et livrés par le Marketeur au Client durant la durée de ce contrat.
- 5. "Durée" ou "Durée initiale" désigne la période durant laquelle ce contrat sera en vigueur, telle que convenue par les parties.

Propriété

- Le Marketeur reconnaît par la présente que le Client sera le propriétaire exclusif de tous les contenus, œuvres et matériaux marketing produits par le Marketeur lors de l'exécution de ce contrat.
- Le Marketeur ne possède aucun matériel ou contenu marketing, à l'exception de certains équipements détenus et fournis par lui-même. Le Marketeur est pleinement conscient des conséquences juridiques pouvant découler d'activités illégales ou non autorisées

reproduction de tout contenu marketing et autre information confidentielle du Client à d'autres personnes selon cet instrument.

Responsabilités

Client

- À la signature de ce Contrat, le Client sera responsable de tous les coûts et paiements nécessaires à l'exécution par le Marketeur des services de marketing sur les réseaux sociaux.
- Le Client devra fournir tous les supports marketing, équipements et logos d'entreprise demandés par le Marketeur. Le Client devra également donner des retours rapides au Marketeur et suivre l'avancement des campagnes marketing.
- 3. Le Client accorde par la présente une licence temporaire au Marketeur pour accéder aux systèmes, méthodes, spécifications de produits, données techniques, listes de clients, notes clients, processus, informations de projet, et autres informations confidentielles du Client qui pourraient être nécessaires pour l'exécution de cet instrument.

Agence de marketing

- En échange des paiements effectués par le Client au Marketeur, ce dernier s'engage à exécuter tous les services de marketing sur les réseaux sociaux demandés par le Client et à accomplir tous les documents requis ici.
- Dès l'exécution de ce Contrat, le Marketeur fournira également des plans de marketing sur les réseaux sociaux, des rapports de trafic, des rapports hebdomadaires de situation, et d'autres données pertinentes concernant l'exécution des campagnes marketing en vertu de cet instrument.
- 3. De plus, si le Client demande des services supplémentaires au Marketeur, celui-ci devra être en mesure de fournir ces services supplémentaires. Le Client devra payer tous les coûts et dépenses qui pourraient être engagés lors de l'exécution de ces services supplémentaires.

Durée, résiliation et défaut

1.	Les parties conviennent par	la présente que la	durée de ce Contrat commencera
	officiellement le	jour de	, et se poursuivra pendant trois (3
	années consécutives		

- 3. Chaque partie peut souhaiter renouveler ce Contrat après sa résiliation en fournissant un avis écrit de renouvellement à l'autre partie. Cet avis doit être donné au moins trente (30) jours avant la date souhaitée de renouvellement. Le renouvellement de ce Contrat devra être signé et rédigé par écrit par les parties.
- 4. Tous les documents manquants dans le cadre de ce Contrat seront considérés comme une violation matérielle ou un défaut de ce Contrat. De plus, toute obligation ou responsabilité non exécutée conformément aux termes et conditions présents entraînera également une violation de cet instrument.

Rémunération et facturation

- À la signature de ce Contrat, le Client devra payer des frais mensuels de \$______. Le Client accepte de payer toutes les deux semaines au Marketeur et le mode de paiement sera via PayPal ou chèques personnels.
- 2. Le Marketeur a droit à des remboursements de la part du Client pour tous les frais et coûts personnels pendant la durée de ce Contrat. Cependant, le Marketeur est tenu de présenter tous les reçus et documents valides qui prouvent ces dépenses personnelles.
- 3. Si le Client est incapable de payer à la date d'échéance convenue de cet instrument, le Marketeur cessera automatiquement de fournir ses services au Client. Le Marketeur pourra reprendre ses services uniquement lorsque le Client aura entièrement payé son solde restant.

Informations confidentielles

- Toutes les données techniques, marques, secrets commerciaux, listes de clients, informations de projet, spécifications de produit, opérations, méthodes et autres informations concernant le Client seront considérés comme strictement confidentiels. Cette disposition survivra à la résiliation de ce Contrat.
- 2. Durant la durée de ce Contrat, il peut être nécessaire pour le Marketeur d'avoir accès à ces informations confidentielles dans le but limité de réaliser les services de marketing sur les réseaux sociaux spécifiés dans ce Contrat.

3. Les parties conviennent de ne pas divulguer d'informations confidentielles à des tiers ou entités. Si l'une des parties souhaite partager ces informations, elle doit obtenir un consentement écrit et signé de l'autre partie.

Indemnités

- 1. Le Client s'engage à indemniser et à dégager de toute responsabilité le Marketeur et ses successeurs pour toute réclamation et responsabilité. Tous les coûts liés aux responsabilités, dommages et réclamations qui pourraient être adressés au Marketeur pour l'exécution de ce Contrat seront à la charge du Client. Cela inclut également les frais supplémentaires et les honoraires d'avocat raisonnables.
- 2. Le Marketeur s'engage à indemniser et à dégager de toute responsabilité le Client pour toute perte, dommage, ou action en justice pouvant survenir en relation avec ce Contrat.

Amendements

Toutes les dispositions ci-dessous sont considérées comme complètes et définitives. Si l'une des parties souhaite apporter des modifications, amendements ou changements à ce Contrat, cela doit être fait par écrit et signé par les parties présentes. Il est également requis que chaque partie envoie une copie amendée de ce Contrat à l'autre.

Divisibilité

Les parties conviennent que si une clause de ce Contrat est jugée nulle ou illégale, cette clause sera considérée comme non avenue et ne sera pas incluse dans ce document. Les autres dispositions de ce Contrat resteront valides, légales et exécutoires.

Droits de propriété intellectuelle

Lors de la signature de ce Contrat, toute propriété intellectuelle, telle que les plans marketing du Marketeur, les notes, les informations de projet, les contenus marketing, les campagnes marketing, et d'autres informations relatives à l'exécution de ce Contrat, appartiendra au Client.

Représentations et garanties

- Le Client garantit et déclare s'engager à réaliser et fournir tous les documents nécessaires pour respecter ses obligations et responsabilités dans le cadre de ce Contrat
- 2. Le Marketer garantit que toutes les obligations et responsabilités sous cet instrument seront exécutées efficacement conformément aux termes et conditions de ce Contrat. Le Marketer garantit et déclare en outre que les travaux et contenus marketing produits dans le cadre de ce Contrat sont véridiques et ne portent pas atteinte au droit à la vie privée, au droit à l'image, et au droit d'auteur.

Notifications

Toutes les notifications doivent être faites par écrit et remises en main propre par courrier certifié, service de messagerie, ou poste recommandée. Les parties conviennent de se notifier mutuellement et de résoudre tout retard de paiement ou dettes impayées dans un délai de quatorze (14) jours ouvrables.

Nature de la relation

À la signature de cet instrument, le Marketer informe le Client qu'il est un travailleur indépendant et un prestataire autonome. Les parties n'ont pas conclu de partenariat, de relation employeur-employé, ou de coentreprise lors de la signature de ce Contrat.

Cession des droits

Ce Contrat sera contraignant et bénéficiera aux parties, y compris, mais sans s'y limiter, à leur personnel, leurs dirigeants, leurs membres, leurs ayants droit, leurs héritiers, leurs successeurs, leurs employés, leurs administrateurs, leurs représentants. Les devoirs, responsabilités et droits des parties en vertu de ce Contrat ne doivent pas être cédés à quiconque sans le consentement préalable écrit et signé par les deux parties.

Contrat complet

Ce Contrat doit être interprété comme l'intégralité de l'accord entre les parties et leurs héritiers respectifs, employés, successeurs juridiques, administrateurs, membres, personnel, représentants et dirigeants. Toute communication, accord, entente, et contrat conclu entre les parties par le passé doit être considéré comme nul.

Législation applicable et juridiction Ce Contrat et toutes réclamations ou différends en découlant seront interprétés et régis par la juridiction et les lois de l'état de ______. Arbitrage Lors de la signature de ce Contrat, les parties reconnaissent et conviennent que tous les différends pouvant survenir en lien avec ce document seront résolus rapidement entre les parties. Les parties peuvent choisir de résoudre ces différends par le biais d'un arbitrage contraignant et se soumettre à un arbitre unique. L'arbitrage sera soumis et conduit à _______. Tous les arbitrages en lien avec ce Contrat seront régis par la loi sur l'Arbitrage et la Conciliation. Signatures EN FOI DE QUOI, chacune des Parties a exécuté ce Contrat [Marketing des Médias Sociaux], les deux Parties par son représentant, à la date et l'année indiquées ci-dessous.

Marketeur

Client